

Le plan Canicule

- **La canicule, c'est quoi ?**

La canicule se définit comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant 3 jours consécutifs. Pour le Département de la Manche, la température minimale est de 18° et la maximale de 31°.

La santé peut être en danger lorsque ces 3 conditions sont réunies :

- Il fait très chaud,
- La nuit, la température ne descend pas, ou très peu,
- Cela dure plusieurs jours.

- **Plan canicule**

Lorsque le plan canicule est déclenché par le Préfet de la Manche et afin d'y faire face dans les meilleures conditions, une veille saisonnière est mise en œuvre par le CCAS du 1er juin au 31 août de chaque année.

Le plan concerne les personnes âgées de plus de 65 ans, les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptées au travail et les personnes handicapées.

Un registre est ouvert afin de recenser les personnes nécessitant une action ciblée par les services sanitaires et sociaux.

Vous pouvez vous inscrire sur le registre en téléchargeant le document ci-dessous intitulé "Fiche d'inscription - Plan canicule".

Renseignements au 02 33 42 74 00.

Le Plan Grand froid

- **Les 3 niveaux du plan**

-**Niveau 1** : « temps froid » (températures ressenties comprises entre 0° C et -5°C)

-**Niveau 2** : « temps de grand froid » (températures ressenties négatives le jour et comprises entre -5° C et -10° C la nuit) ou neige

-**Niveau 3** : « froid extrême » (températures ressenties négatives le jour et inférieures à -10°C la nuit)

- **Plan grand froid**

Lorsque le plan grand froid est déclenché par le Préfet de la Manche et afin d'y faire face dans les meilleures conditions, une veille saisonnière est mise en œuvre par le CCAS. Il est prévu que ce dispositif soit éventuellement appliqué entre le 1er novembre et le 31 mars.

Le plan concerne les personnes âgées de plus de 65 ans, les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et les personnes handicapées.

Un registre est ouvert afin de recenser les personnes nécessitant une action ciblée par les services sanitaires et sociaux.

Vous pouvez vous inscrire sur le registre en téléchargeant le document ci-dessous intitulé "Fiche d'inscription - Plan grand froid".

Renseignements au 02.33.42.74.00

Ces données personnelles sont confidentielles, et ne seront utilisées uniquement par le CCAS de Carentan les Marais.